

soulève deux questions qui exigent une réponse : Qu'était cette aumônerie ? Par qui était-elle administrée ?

Le savant Bullioud, dont l'opinion a été adoptée par nos historiens, croit que c'était un établissement de charité, rival en quelque sorte de l'hôpital du pont, et qu'il fut fondé par les archevêques de Lyon. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Vers la porte du pont du Rhône fut une aumônerie ou hospice, destiné aux pèlerins et aux malades, que l'on dit avoir été fondé par l'archevêque et le chapitre à une époque incertaine, peut-être par Hugues, d'abord évêque de Die, légat du pape, puis archevêque de Lyon, et peut-être avant. Cette aumônerie était régie par des personnes laïques du voisinage jusques en l'an 1185, époque à laquelle son administration fut confiée à l'ordre de Citeaux (1).—Donation fut faite au Grand-Hôpital du pont

---

hospitalis que tunc eleemosinaria vocabatur, sita juxta pontem Rhodani Lugduni, et domus dicti pontis Rhodani cum hospitali eidem adjacenti et cum capellis eisdem adjunctis et rebus pertinentibus ad eadem, divide et segregate et diversis subjecte rectoribus extiterunt, que pia consideratione bone memorie domini Reynaudi, quondam archiepiscopi Lugdunensis, conjuncte sunt ad invicem et unite et sub uno regimine constitute jam longis temporibus permanserunt. » — *Archives départementales du Rhône*, Arm. Aaron, vol. XVI, n° 10 ; — *Arch. de la ville, Cartulaire d'Etienne de Villeneuve*, fol. 81, n° 89. — Ménestrier a publié cette charte dans son *Histoire consulaire*, preuves, p. xxiii ; mais au lieu de ces mots : « domini Reynaudi », a laissé imprimer « domini reverendi », ce qui est bien différent.

(1) « Ad portam pontis Rhodani fuit eleemosinaria seu hospitium destinatum peregrinis et ægrotis, quod fundasse dicitur archiepiscopus cum capitulo, incerto tempore, forsan Hugone ex episcopo Diensi legato apostolico, postea archiepiscopo Lugdunensi, et forsan ante illa tempora ; regebaturque dicta eleemosinaria per vicinas personas laicas usque ad annos 1185., quibus cura illius hospitii tradita ordini Cisterciensi. » (*Lugdunum sacroprophanum*, Mss. index 8, t. II, p. 31.)